

H  
C  
D  
H

# Les droits de l'homme en action

---

Promouvoir et protéger  
les droits partout dans  
le monde



Le Haut-Commissariat  
des Nations Unies aux  
Droits de l'Homme







# Préface

# HCDH



Le Haut-Commissariat  
des Nations Unies aux  
Droits de l'Homme

*Cette brochure a pour objet de vous expliquer ce que fait le Haut-Commissariat pour relever ce qui est aujourd'hui le plus grand défi en matière de droits de l'homme : transposer les normes internationales relatives à ces droits dans le droit et la pratique des États. Les formules juridiques contenues dans les traités ne peuvent pas suffire à donner vie à la promotion et à la protection des droits de l'homme, car c'est dans la vie des individus que ceux-ci doivent avoir un sens. Comme je l'ai dit en acceptant le poste de Haut-Commissaire, cherchant à exprimer ce défi avec le plus de force possible : « S'assurer que ces droits sont accessibles à tous ceux qui en ont le plus besoin – les victimes des violations des droits de l'homme – est la raison d'être de l'ONU. » Après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme en 1948, les Nations Unies se sont employées à rédiger des instruments internationaux sur les droits de l'homme. À mesure que les six traités fondamentaux étaient ratifiés et entraient en vigueur, elles ont créé des organes pour examiner comment les États respectaient leurs engagements. Ces organes dits « de surveillance des traités », composés d'experts indépendants, avaient pour tâche d'engager avec les gouvernements un dialogue constructif sur les droits de l'homme, pour permettre l'application progressive des normes internationales. De son côté, la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a aussi établi des mécanismes – les rapporteurs spéciaux et autres « procédures spéciales » – permettant de réagir rapidement aux violations graves des droits de l'homme en enquêtant sur ces violations et en recommandant les mesures à prendre pour y répondre.*

*Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a vu le jour après la Conférence mondiale sur les droits de l'homme qui s'est tenue à Vienne en 1993. Sa création était un nouveau pas vers la reconnaissance du fait qu'il est impossible de concevoir un avenir meilleur pour l'humanité sans donner aux droits de l'homme une place centrale. Le Haut-Commissariat a été voulu dynamique et tourné vers le concret. J'entends qu'il le devienne encore plus. La première priorité pour le Haut-Commissariat est de transformer les droits de l'homme en une réalité concrète au sein des pays. Ses moyens d'action sont ses projets de coopération technique, sa présence sur le terrain et ses activités visant à créer ou renforcer les systèmes nationaux de protection et de promotion des droits de l'homme en coopération avec les gouvernements, avec des partenaires nationaux et régionaux et avec les Équipes de pays des Nations Unies.*

*Le Haut-Commissariat ne peut pas faire grand-chose à lui tout seul. Ses efforts, comme on le verra dans les pages qui suivent, visent pour l'essentiel à inspirer, organiser, éclairer et prolonger le travail des gouvernements – mais aussi des organisations régionales et non gouvernementales et des Équipes de pays des Nations Unies – dans la poursuite de l'objectif commun qui est de protéger les droits de la personne humaine dans le monde entier. Ce travail n'est pas fini, bien sûr, mais j'espère que vous conviendrez que nous avons pris un bon départ.*

Le Haut-Commissaire aux droits de l'homme Sergio Vieira de Mello

Les droits  
de l'homme  
en action

3



# Promotion : le rôle de la coopération technique

## Qu'est-ce que la coopération technique ?

Les droits de l'homme n'ont pas grande utilité s'ils ne sont pas réalisés dans la pratique. Les États qui se

relèvent après un conflit ou qui n'ont pas beaucoup d'expérience des droits de l'homme ont souvent besoin d'une aide pour s'acquitter de leurs obligations en les transposant dans leur droit et dans leur pratique. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) consacre une grande partie de ses ressources – grâce à son programme de coopération technique – à aider les États dans ce domaine. Ce programme aide les pays à appliquer à l'échelle nationale les normes internationales relatives aux droits de l'homme, et leur fournit une assistance pratique pour qu'ils créent et renforcent des institutions ayant un impact direct sur la promotion et la protection des droits de l'homme et la primauté du droit.

Des priorités d'action sont recommandées par les organes chargés de surveiller l'application des traités internationaux par les États (« organes de surveillance des traités ») et par les mécanismes de la Commission

### Action sur le terrain



*Des milliers de personnes déplacées vivent dans le quartier « Nelson Mandela » à Carthagène (Colombie).*

*Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, de concert avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés, s'occupe ici de questions de protection des droits. Plusieurs rapporteurs spéciaux se sont également rendus dans cette zone pour traiter de problèmes très divers comme la violence contre les femmes ou les enfants dans les conflits armés.*



des droits de l'homme des Nations Unies (notamment les « procédures spéciales » décrites plus loin). Le HCDH travaille en partenariat étroit avec les Équipes de pays des Nations Unies, les institutions du pays, publiques et autres, et les organisations de la société civile.

## Comment la coopération technique fonctionne-t-elle dans la pratique ?

Le Programme de coopération technique est financé essentiellement par le Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme. En 2002, 11 millions de dollars au total ont été consacrés aux activités de coopération technique, dont 10 millions provenaient de ce que l'on appelle les « contributions volontaires », c'est-à-dire de crédits qui ne sont pas imputés sur le budget ordinaire de l'ONU. Pour bénéficier du programme, les gouvernements doivent adresser une demande en ce sens au HCDH, qui procède alors à une analyse préalable des besoins du pays dans le domaine des droits de l'homme. Cette analyse, normalement effectuée par une mission envoyée dans le pays, est faite en consultation avec le gouvernement et d'autres acteurs comme le Parlement, les tribunaux, la société civile et les Équipes de pays des Nations Unies. L'analyse terminée, on élabore un projet qui met en évidence les secteurs dans lesquels une amélioration s'impose et définit une stratégie d'action globale. Le projet est suivi de très près pendant la mise en œuvre et, après achèvement, fait l'objet d'une évaluation indépendante visant à mesurer les résultats obtenus et, si nécessaire, à mettre au point un plan concernant la suite à y donner. De plus en plus, le HCDH va s'en remettre pour ces activités à des partenaires extérieurs, notamment les Équipes de pays des Nations Unies, réservant l'exécution directe aux cas où ces partenaires ne sont pas en mesure de l'assurer.

## Quel type d'activités de coopération technique le HCDH entreprend-il ?

Chaque projet répond à une demande du pays bénéficiaire et est spécialement conçu en fonction des besoins de celui-ci. L'assistance peut intéresser les secteurs suivants.

**Parlements nationaux :** Le HCDH aide les parlements dans leurs tâches touchant aux droits de l'homme, en s'occupant d'aspects divers comme la mise au point de plans d'action nationaux dans ce domaine, le rôle des commissions parlementaires chargées des droits de l'homme et les formalités



# Colombie

Le Bureau du HCDH à Bogota a été établi en 1996 pour observer et surveiller la situation en Colombie, et conseiller les autorités colombiennes sur la manière de promouvoir et de protéger les droits de l'homme dans le contexte d'un conflit armé interne. Les activités du HCDH ont consisté, entre autres, à observer et surveiller la situation des droits de l'homme en Colombie et à présenter des rapports analytiques au Haut-Commissaire pour informer la communauté internationale de cette situation, à conseiller les autorités colombiennes pour la définition et la mise en œuvre de politiques visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme, à fournir une assistance technique à certaines institutions publiques et non gouvernementales pour renforcer les capacités du pays en matière de protection des droits de l'homme, enfin à promouvoir les droits de l'homme par des publications et des campagnes de sensibilisation. Cette stratégie permet au Bureau de mettre en évidence les problèmes relatifs aux droits de l'homme et d'élever le niveau des discussions avec la société colombienne, et spécialement avec les responsables politiques.

Les droits de l'homme en action

6



Personnes déplacées au Choco.



*Au Choco, département situé à la frontière panaméenne, il a été demandé au HCDH de présenter des conclusions et recommandations sur la mort de 120 civils noirs, tués dans l'église où ils avaient trouvé refuge. Le sort douloureux de la population noire déplacée au Choco conjugue un grand nombre des problèmes dont s'occupe le HCDH, tels que le racisme, la misère, le droit au développement et la protection des civils dans les conflits armés.*



*Une salle de classe détruite après des affrontements avec la guérilla aux Selvas del Choco.*



## Action sur le terrain

*Des membres de la Mission du HCDH en Serbie-et-Monténégro rencontrent les victimes de violences policières dans le village de Ugao, dans la région de Sandzak, en Serbie, en avril 2002. Un élément important des opérations sur le terrain consiste à découvrir et dénoncer les violations graves des droits de l'homme. Les pays qui émergent d'un conflit ont à régler des questions difficiles d'impunité et de responsabilité pour les actes commis dans le passé, en particulier par l'armée et la police.*



qu'implique l'adhésion aux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme.

**Législation :** Le HCDH aide les gouvernements à réviser les lois qui ont des incidences manifestes sur la situation dans le domaine des droits de l'homme, assurant ainsi la mise en conformité des textes avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme. Il examine les projets que lui soumettent les gouvernements et formule des recommandations.

**Constitutions :** Le HCDH fournit une assistance pour l'incorporation des normes internationales relatives aux droits de l'homme dans les constitutions nationales. Il peut faciliter le consensus national sur les éléments à incorporer dans ces constitutions, en donnant des conseils, en organisant des ateliers, en fournissant de l'information et de la documentation sur les droits de l'homme ou en menant des campagnes d'information visant à s'assurer la participation de tous les secteurs de la société. Les activités du HCDH dans le domaine constitutionnel portent notamment sur les questions suivantes : rédaction de lois et droit constitutionnel, rédaction de chartes des droits, dispositions légales prévoyant des recours judiciaires, répartition des compétences et séparation des pouvoirs des organes gouvernementaux, indépendance de la justice et rôle des tribunaux dans la surveillance de la police et du système pénitentiaire.

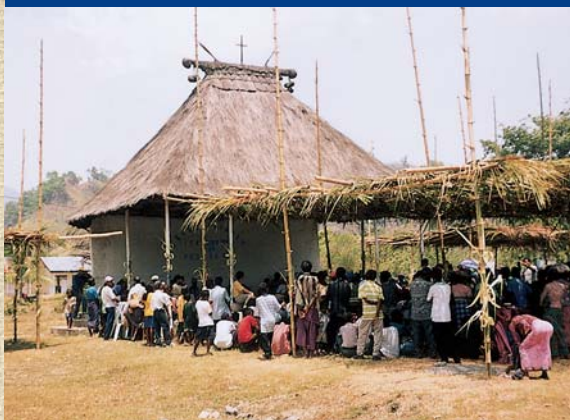
**Institutions nationales :** Le HCDH aide à la création d'institutions nationales indépendantes de défense des droits de l'homme, qui jouent un rôle important dans la promotion et la protection de ces droits au plan national. À cet égard, il se conforme aux Principes de Paris adoptés par l'Assemblée générale en 1993, qui définissent les critères d'évaluation des institutions nationales. Ces principes donnent des indications importantes sur des points tels que les dispositions légales, la composition et l'indépendance des institu-

*Personnel d'un bureau régional des droits de l'homme en Sierra Leone aidant une équipe d'experts de médecine légale à repérer des charniers dans le village de Mende Kelema. Cette équipe, la première à se rendre dans le pays, a recueilli les témoignages des villageois, puis localisé les fosses communes à l'aide du système GPS (système de positionnement universel).*





## Action sur le terrain



*Dans le sous-district de Viqueque du Lacluta, au Timor oriental, neuf hommes, coupables d'avoir commis des violations des droits de l'homme, se sont adressés à la commission Accueil, vérité et réconciliation pour être réintégrés dans leur communauté. Le commissaire régional et les anciens engagent un dialogue avec eux et leurs victimes. Après des discussions et l'accomplissement d'un rite, les neuf hommes, qui doivent avouer ce qu'ils ont fait et dénoncer tous autres actes de violence, sont réconciliés avec les leurs et tenus d'effectuer des travaux communautaires. La Section des droits de l'homme de la MANUTO (Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental) collabore avec cette commission.*



tions, leurs compétences et attributions, le traitement des plaintes et les modalités de fonctionnement des institutions nationales de défense des droits de l'homme, y compris leur interaction avec les pouvoirs publics et la société civile.

Le HCDH travaille avec une cinquantaine de pays sur ce problème, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement et toute une gamme d'autres partenaires. Il facilite la mise en commun des pratiques optimales des institutions nationales et encourage celles-ci à participer aux activités de l'ONU et d'autres institutions nationales et régionales, promeut la création de réseaux régionaux d'institutions nationales et incite les organes de surveillance des traités et les procédures spéciales à s'adresser aux institutions nationales pour trouver les compétences techniques et la connaissance du pays nécessaires pour garantir le suivi de leurs recommandations. Il a aussi publié un manuel pratique destiné aux personnes qui interviennent dans la création et l'administration d'institutions

nationales, et organisé des séminaires à l'intention des responsables des gouvernements sur la structure et le fonctionnement de tels organes.

**Administration de la justice :** Le HCDH offre des cours d'initiation et de formation à l'intention des juges et procureurs, des avocats, du personnel de police et du personnel pénitentiaire. Ces cours permettent aux participants de se familiariser avec les normes relatives aux droits de l'homme qui s'appliquent à l'administration de la justice, ainsi qu'avec des méthodes humaines et efficaces pour l'accomplissement des fonctions répressives, pénales et judiciaires. Ils dispensent aussi aux participants les connaissances dont ceux-ci ont besoin pour intégrer les droits de l'homme dans les manuels et activités de formation de leurs pays et pour réviser les règles et pratiques existantes en vue de les rendre conformes aux normes relatives aux droits de l'homme.





# Cambodge

Le Bureau du Cambodge, créé en 1993, est doté d'un mandat qui combine assistance technique, surveillance et protection. Ses activités sont centrées sur le renforcement des institutions publiques, des organisations non gouvernementales et de la société civile. Le HCDH a aidé le Gouvernement cambodgien à créer des institutions et un cadre juridique conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme. Il a appuyé la réforme des tribunaux et aidé à renforcer le système judiciaire afin que les droits de l'homme soient promus et protégés par la loi, que le maintien de l'ordre soit assuré de manière équitable et professionnelle, compatible avec les normes relatives aux droits de l'homme, et que le Gouvernement soit mieux équipé pour présenter les rapports prescrits par les traités relatifs aux droits de l'homme. Le HCDH s'emploie à développer la capacité des ONG et des organisations de la société civile cambodgienne d'exécuter des activités de protection et de promotion des droits de l'homme. Actuellement, il s'efforce surtout de renforcer la capacité des ONG de promouvoir et protéger les droits économiques, sociaux et culturels et les droits fondamentaux des groupes vulnérables.

*Droits économiques, sociaux et culturels. Cet atelier, organisé par le Bureau du HCDH au Cambodge en janvier 2002, a rassemblé des ONG cambodgiennes s'occupant de droits de l'homme et de développement pour leur montrer comment surveiller et documenter les violations des droits économiques, sociaux et culturels et élaborer des stratégies visant à faire progresser ces droits, notamment les droits à l'éducation, à la santé et au logement et le droit sur la terre. Cet atelier a connu un tel succès que les ONG ont créé leur propre Comité de surveillance, mené des enquêtes dans plusieurs provinces et rédigé un rapport parallèle sur la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.*



*Enseignement non formel pour les enfants des rues. Les enfants des rues et les enfants des taudis reçoivent l'enseignement dispensé par des organisations non gouvernementales locales dans une école de fortune installée dans les locaux d'un temple bouddhiste à Phnom Penh. La misère généralisée et le coût relativement*



*élevé de l'enseignement font que beaucoup de petits Cambodgiens ne peuvent pas terminer leur scolarité, et les programmes de ce type offrent souvent à ces enfants leur seule possibilité de s'instruire. Le Bureau du HCDH au Cambodge a aidé le Représentant spécial du Secrétaire général pour les droits de l'homme au Cambodge à procéder à une évaluation du droit à l'éducation et à faire des recommandations pour renforcer la réalisation de ce droit.*



Les droits de l'homme en action



## Les droits de l'homme et l'armée



Il est essentiel, pour le bon fonctionnement d'un État de droit, que les forces armées aient l'obligation de respecter la constitution et les autres lois du pays, qu'elles soient responsables devant un gouvernement démocratique, qu'elles reçoivent une formation aux droits de l'homme et au droit humanitaire et qu'elles soient attachées au respect de ces droits. L'enseignement militaire traditionnel comprend souvent une initiation au droit de la guerre, y compris aux quatre Conventions de Genève, mais une formation spéciale aux droits de l'homme est tout aussi nécessaire. L'approche du HCDH à l'égard de la formation militaire repose sur deux principes essentiels : premièrement, les normes internationales relatives aux droits de l'homme s'appliquent elles aussi dans les situations de conflit armé, en plus du droit humanitaire ; deuxièmement, de plus en plus souvent, les militaires professionnels doivent aujourd'hui assumer des fonctions de police et de maintien de l'ordre et de la sécurité publics pendant l'état d'urgence, et participer à des opérations internationales de maintien de la paix. Pour s'acquitter de manière efficace, professionnelle et humaine de ces obligations, les militaires doivent avoir une connaissance théorique et une compréhension pratique des normes internationales relatives aux droits de l'homme, ainsi que les compétences nécessaires pour les appliquer dans leur travail quotidien.

## Action sur le terrain

*Sia Mondeh était âgée de 10 ans lorsqu'elle fut enlevée par un prétendu ancien combattant du RUF. Son cas fut signalé à des membres du bureau de la MINUSIL (Mission des Nations Unies en Sierra Leone) qui étaient en train de patrouiller. Après une enquête, la fillette a été retrouvée dans le village de Puhejun, dans la région de Tongo field. Elle-même et les personnes du voisinage ont confirmé qu'elle était traitée en esclave. Les membres du bureau des droits de l'homme, avec l'aide de la police et des ONG, ont réussi à la retirer de la famille qui la retenait et à la ramener à Kenema. Des recherches ont permis de retrouver sa famille à Kaima, dans la commune de Sando, où elle vient de la retrouver après six ans de séparation.*



## Éducation dans le domaine des droits de l'homme :

L'éducation dans le domaine des droits de l'homme permet d'améliorer la connaissance des mécanismes de protection de ces droits. Contribuant aussi à promouvoir les valeurs, les croyances et les attitudes qui encouragent les individus à défendre leurs propres droits et ceux des autres, elle joue un rôle essentiel dans la prévention des violations des droits de l'homme et des conflits, et aide à créer une société dans laquelle toutes les personnes sont appréciées et respectées.

Le travail du HCDH dans ce domaine consiste surtout à :

- Concevoir du matériel pédagogique pour l'enseignement théorique et pratique des droits de l'homme, par exemple des manuels destinés aux enseignants du primaire et du secondaire, aux magistrats et aux



## Action sur le terrain



*Logement : Après deux incendies survenus dans des squatts de Phnom Penh en novembre 2001, 3 300 familles ont été évacuées vers Anlung Krognam, à une quinzaine de kilomètres de là. Elles ont été réinstallées dans une plaine inondable, où les installations sanitaires, l'approvisionnement en eau, l'accès aux services d'éducation*



*et de santé, la nourriture et les possibilités d'emploi sont déficients. Le bureau du HCDH au Cambodge, en coopération avec ONU-Habitat et les ONG cambodgiennes, s'efforce d'améliorer la situation des familles évacuées. En juin 2002, le Représentant spécial du Secrétaire général pour les droits de l'homme au Cambodge s'est rendu sur les lieux et a rencontré les communautés touchées, à la suite de quoi il a soulevé devant les autorités la question des conditions de vie difficiles de ces populations, et obtenu l'engagement qu'il n'y aurait plus d'expulsions, que les autorités recourraient au partage des terres et à l'amélioration des établissements existants au lieu de procéder à des réinstallations massives et que les communautés concernées seraient dûment consultées si jamais il était nécessaire de les réinstaller.*

*Au milieu de l'année 2002, le HCDH et le PNUD ont lancé leur premier projet commun en Bosnie-Herzégovine, qui visait à évaluer le développement municipal selon une approche reposant sur le respect des droits. Comme il n'existe pas de rapports globaux et publics sur la situation des droits de l'homme au niveau local, le Projet d'évaluation municipale axé sur le respect des droits jouera un rôle crucial dans les futurs programmes de développement dans l'ensemble du pays. Seize personnes, formées dans le cadre de ce projet à Sarajevo, en octobre 2002, ont été envoyées pour trois mois dans six municipalités. Pendant les deux années et demie à venir, des équipes évalueront 48 municipalités dans toute la Bosnie-Herzégovine.*



avocats, au personnel pénitentiaire et aux observateurs des droits de l'homme.

- Faciliter le partage d'informations et la mise en réseau entre les acteurs de l'éducation dans le domaine des droits de l'homme, par exemple par la création de la base de données et du système de collecte de données

concernant l'éducation dans ce domaine, organiser des manifestations visant à lancer et renforcer des activités axées sur les droits de l'homme, et appuyer les activités organisées par les partenaires.

- Élaborer des projets nationaux de coopération technique comprenant des éléments d'éducation et de formation dans le domaine des droits de l'homme.
- Appuyer les efforts locaux d'éducation dans le domaine des droits de l'homme par le projet « Aider les communautés tous ensemble », qui fournit une aide financière aux initiatives des communautés locales (voir encadré).
- Diffuser la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui existe aujourd'hui en plus de 320 langues.





Après l'un des conflits armés les plus tragiques qu'ait connus l'Afrique contemporaine, le HCDH apporte un ferme soutien à la Section des droits de l'homme de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) qui travaille à régler les cas de violations passées des droits de l'homme et contribue à la construction d'une nouvelle Sierra Leone pacifique. L'année 2002 a marqué un tournant pour le pays, avec la déclaration de la fin de la guerre et l'organisation d'élections législatives. Les autorités civiles ont été rétablies partout, l'activité économique a repris et de nombreux réfugiés et personnes déplacées sont rentrés chez eux. Pendant le conflit, le HCDH a aidé la Section des droits de l'homme à surveiller les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international, y compris les atrocités commises contre les femmes et les enfants. La MINUSIL et le Comité international de la Croix-Rouge sont les seuls acteurs internationaux qui ont été autorisés à surveiller la situation des personnes détenues en application de l'état d'urgence. Pour asseoir solidement la reconstruction du pays sur les principes internationaux relatifs aux droits de l'homme, le Haut-Commissaire, le Gouvernement, le Représentant spécial du Secrétaire général, la Commission nationale pour la démocratie et les droits de l'homme et le Forum national pour les droits de l'homme, qui coiffent plusieurs organisations non gouvernementales, ont signé le Manifeste pour les droits de l'homme en Sierra Leone. Avec l'aide de la Section des droits de l'homme, le HCDH appuie l'établissement d'une Commission vérité et réconciliation. Il a proposé des programmes de sensibilisation portant sur la cour spéciale chargée de poursuivre les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis pendant le conflit - exécutions sommaires, amputations, violences sexuelles contre les femmes et crimes contre les enfants. Il continue à conseiller la Section des droits de l'homme pour le développement de capacités locales de protection et promotion des droits de l'homme, tant au sein de l'État (par exemple, par le renforcement de l'administration de la justice) et des institutions nationales de défense des droits de l'homme qu'au sein de la société civile (par exemple,

# Sierra Leone

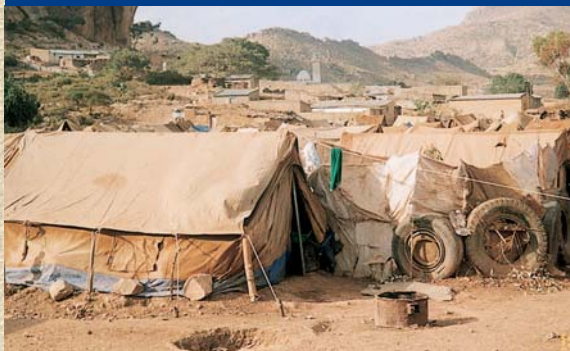
en aidant les nouvelles organisations féminines dans leur lutte contre les pratiques traditionnelles préjudiciables et la discrimination selon le sexe).

*Une manifestation a eu lieu en juin 2002 au tribunal de Daru. Elle s'est produite juste après un atelier de sensibilisation auquel avaient participé le grand chef régent Daniel Dombai Kamba, des chefs de section, des policiers, des enseignants, des groupements de jeunesse, des anciens combattants, des dirigeants religieux, des notables de village, etc. Cet atelier, organisé par un bureau régional des droits de l'homme de la MINUSIL et deux ONG locales, était consacré aux droits fondamentaux de la personne humaine, aux droits de la femme, à la Commission vérité et réconciliation et à la cour spéciale. Les chefs de section, venus pour certains de 30 kilomètres, ont promis de transmettre à leurs communautés le message des droits de l'homme.*





## Action sur le terrain



*Des membres de la famille Hailelassie Bekre qui, en 1999, ont été déportés d'Addis-Abeba en Érythrée à la suite d'une erreur d'identité. Quatre ans plus tard, alors qu'on les rapatriait dans leur pays, ils ont été arrêtés dans la zone tampon séparant l'Éthiopie de l'Érythrée, un « no man's land » appelé Zela Ambessa. Grâce aux efforts de l'Office des droits de l'homme de la MINUEE (Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée), cette famille a pu finalement rentrer dans son foyer.*



**Obligations conventionnelles :** Le HCDH organise des activités de formation à l'intention des fonctionnaires chargés d'établir les rapports que doivent soumettre les pays aux organes de surveillance des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme. Les participants reçoivent des outils méthodologiques comme le Manuel du HCDH relatif à l'établissement des rapports sur les droits de l'homme, et ont la possibilité de dialoguer avec des experts membres de ces organes, ainsi qu'avec des fonctionnaires spécialisés du HCDH. Lorsque c'est possible, des stagiaires peuvent assister en tant qu'observateurs aux réunions de ces organes. Les participants font aussi des exercices pratiques qui leur permettent de tester les connaissances acquises pendant le cours.

### Aider les communautés tous ensemble

La société civile joue un rôle important dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Le HCDH, en partenariat avec le PNUD, appuie les activités des ONG au niveau local en leur offrant du microcrédit pour des montants allant jusqu'à 5 000 dollars. Cet argent sert à financer des activités qui peuvent être exécutées avec des ressources relativement restreintes mais qui peuvent néanmoins avoir un effet positif important. Ainsi, le projet a servi à financer des activités visant à sensibiliser l'opinion aux droits de l'homme, par exemple en créant des centres d'information sur les droits de l'homme et en réalisant des programmes de télévision spéciaux et d'autres activités culturelles. En appuyant ce genre d'initiatives, le projet renforce les partenariats entre l'ONU et les organes locaux de défense des droits de l'homme, et facilite le travail qui se fait localement dans le domaine des droits de l'homme, et qui est tellement essentiel dans les efforts pour améliorer de façon durable la vie quotidienne de la population.

Pour plus d'informations, on se reportera à la brochure du HCDH intitulée « Aider les communautés tous ensemble ».

*Pendant une mission sur le terrain, le Rapporteur spécial et des employés du bureau du HCDH en République fédérale de Yougoslavie rencontrent le Premier Ministre adjoint de la Serbie du Sud, à Bujanovac, en mars 2001. Le HCDH est appelé à jouer un rôle important pendant les conflits et dans la période qui*



*les suit immédiatement. Il travaille en étroite collaboration avec les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et avec des acteurs politiques essentiels de façon que les droits de l'homme soient effectivement intégrés dans les plans de paix et les mesures de suivi.*



# Protection : le rôle de la surveillance

La surveillance du respect des droits de l'homme sert à mesurer l'étendue de la jouissance et de l'exercice de ces droits. Son objectif premier est de rechercher et d'élucider – de manière indépendante, impartiale et objective – les violations concrètes des droits de l'homme, ainsi que les violations systématiques. C'est un

processus qui suppose une méticuleuse vérification des faits. La surveillance nous permet d'examiner, d'étudier, de documenter et de comprendre une affaire, une série d'affaires, une situation particulière ou un ensemble systématique de violations des droits de l'homme.

La surveillance n'a pas simplement pour objet de communiquer l'information, mais aussi d'utiliser son contenu pour assurer une meilleure protection et une meilleure promotion des droits de l'homme. Comprendre les causes – telles qu'elles ressortent des recherches sur les violations systématiques – aide à orienter l'action. Dans certains cas, il peut s'agir de rechercher des mesures de réparation pour des violations concrètes. Dans d'autres cas, l'information peut servir à mettre au point des stratégies

pour s'attaquer aux causes – par la coopération technique, par exemple. En d'autres termes, la surveillance des droits de l'homme permet à la communauté internationale de définir les problèmes et de proposer des recommandations concrètes en vue de les résoudre.

La surveillance du respect des droits de l'homme est confiée à des experts internationaux indépendants qui ont reçu un mandat de la Commission des droits de

## Action sur le terrain



*Quel est le trait commun entre Brigitte Balipou, présidente du tribunal pour mineurs de Bangui, le général Sylvestre Yangogo Boganda et le gendarme Léon ? C'est que tous trois ont participé à un cours de formation aux droits de l'homme et à la démocratie, avec d'autres magistrats, avocats, policiers ou gendarmes. Depuis 2000, ces cours de formation de deux semaines sont organisés par la Section des droits de l'homme de la Mission de maintien de la paix du Bureau des Nations Unies en Centrafrique (BONUCA), pour renforcer les capacités du pays dans le domaine des droits de l'homme.*





l'homme (voir plus bas) ainsi que par les bureaux extérieurs du HCDH, en accord avec le gouvernement concerné. Elle comprend en outre des enquêtes, qui sont menées par des commissions indépendantes ou par le HCDH lorsque celui-ci y est invité, par exemple, par le Conseil de sécurité ou le Secrétaire général.

## La Commission des droits de l'homme et ses « procédures spéciales »

Il existe à l'ONU plusieurs mécanismes de surveillance qui sont chargés d'étudier certains problèmes ou la situation de certains pays du point de vue des droits de l'homme. La Commission des droits de l'homme désigne des experts (rapporteurs spéciaux, représentants spéciaux ou experts indépendants) ou des groupes de travail qu'elle charge d'étudier et de surveiller la situation des droits de l'homme dans certains pays ou territoires et d'en rendre compte de manière publique ou, plus généralement, d'examiner certaines questions liées aux violations des droits de l'homme dans le monde (la torture, par exemple, ou l'indépendance des magistrats et des avocats). Il y a actuellement 37 mandats de ce type, dont 26 sont thématiques et 11 concernent un pays (ou territoire) particulier : c'est ce que l'on désigne collectivement par l'expression « procédures spéciales ».

L'organe chargé d'un tel mandat doit analyser l'information provenant de diverses sources, dialoguer avec les gouvernements, procéder à des missions d'enquête et rédiger des rapports annuels destinés à la Commission et à l'Assemblée générale. Les activités des mécanismes par pays et par thème reposent sur les communications émanant de sources diverses (par exemple, les victimes ou leur famille, et les organisations non gouvernementales locales ou internationales) et faisant état de violations des droits de l'homme. Ces communications peuvent concerner des cas individuels ou décrire des situations de violations systématiques des droits de l'homme.

Lorsque ces informations montrent l'imminence d'une violation grave des droits de l'homme (par exemple, lorsqu'on craint qu'une personne détenue

### Action sur le terrain

*Un avocat international du programme d'assistance judiciaire du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Burundi assiste un avocat et son client burundais. Après la crise de 1993, le système judiciaire burundais s'est effondré et il a très mal fonctionné jusqu'en 1996, date à laquelle le Haut-Commissariat a fait venir des avocats internationaux dans le pays. Ce programme a contribué à rétablir la confiance dans l'administration de la justice et à faire reprendre l'activité judiciaire.*





## Action sur le terrain

Des représentants du Gouvernement et de la société civile ont été invités à l'inauguration du premier Bureau régional des droits de l'homme de la MINUSIL à Kenema (Sierra Leone). Les bureaux régionaux des droits de l'homme de la MINUSIL ont des activités nombreuses : surveillance des rapports sur le sujet, formation, renforcement des capacités, liaison avec la collectivité, sensibilisation et soutien à la Commission vérité et réconciliation et à la Cour spéciale.



Avec l'aide organisationnelle de la Section des droits de l'homme de la MANUTO, ce bâtiment, une fois remis en état, abritera le siège de la Commission accueil, vérité et réconciliation du Timor oriental.

Cette ancienne prison, lieu de détention des prisonniers politiques pendant l'occupation indonésienne entre 1975 et 1999, abritera aussi une association d'anciens prisonniers politiques et, à terme, un centre pour les

ONG et les archives des droits de l'homme.



soit torturée ou qu'elle succombe à une maladie faute de soins), certains mécanismes permettent d'envoyer un appel urgent au gouvernement pour demander des précisions, réclamer la protection effective de la victime présumée et le respect des normes relatives aux droits de l'homme, presser les autorités d'entreprendre des enquêtes complètes, indépendantes et impartiales et d'adopter toutes mesures nécessaires pour prévenir d'autres violations, et demander à rester informé de la situation. Parfois, un appel urgent peut être envoyé conjointement par plusieurs mécanismes. Ces appels ont souvent des résultats positifs.

Les procédures spéciales constituent le pilier du système de protection internationale des droits de l'homme, et elles jouent un rôle essentiel consistant à surveiller le respect des normes relatives aux droits de l'homme et à intervenir dans les cas les plus graves de violations des droits de l'homme. Elles sont utiles pour évaluer les besoins de tel ou tel pays dans le domaine des droits de l'homme, servant ainsi d'instruments de diagnostic pour l'action des gouvernements.

## Autres types de missions d'établissement des faits et d'enquête

En dehors de ces procédures spéciales, des missions d'établissement des faits et des enquêtes sont aussi entreprises par des commissions et comités d'experts ad hoc, par des missions spéciales du Secrétaire général et des missions sur le terrain du Haut-Commissaire aux droits de l'homme. Ces missions sont habituellement composées de membres des organes relevant de procédures spéciales (rap-





# Bosnie-Herzégovine

Le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (initialement Centre pour les droits de l'homme) en Bosnie-Herzégovine rend compte de la situation des droits de l'homme dans le pays depuis 1993. En 1998, ses activités de surveillance se sont développées et elles portent aujourd'hui sur les principaux problèmes des droits de l'homme dans le pays, y compris la discrimination sexiste, la protection des minorités et la primauté du droit, et les droits économiques et sociaux. Les principaux objectifs et stratégies du bureau sont en particulier de veiller à ce que les problèmes de violence sexiste qui touchent au mandat de police internationale soient réglés au sein de la Mission de l'ONU en Bosnie-Herzégovine, de poursuivre l'intégration des questions d'égalité entre les sexes et une analyse plus approfondie des droits des femmes dans les politiques mises en œuvre en Bosnie-Herzégovine, de veiller à ce que les institutions nationales et les organes internationaux s'occupent des droits socio-économiques, d'aider les ONG en ce qui concerne les questions de primauté du droit et l'établissement de rapports sur les droits de l'homme et l'évaluation de ces droits, d'identifier les groupes vulnérables et d'aider à définir les violations de leurs droits et les mesures de réparation appropriées, enfin de veiller à ce que le cadre juridique relatif à l'immigration et au droit d'asile prévoie la protection effective des droits de l'homme.

*La Bosnie-Herzégovine est un pays de destination et de transit dans la traite des personnes. Le Bureau du HCDH est depuis 1998 le fer de lance dans la lutte contre la traite des personnes, il encourage les autres institutions compétentes à mobiliser leurs ressources de manière coordonnée et coopérative. Il a fait inscrire dans la loi des dispositions concernant la situation des victimes de la traite, en particulier des femmes et des enfants, et il veille à ce que le Plan national d'action sur la traite soit mis en œuvre en partenariat avec les ONG et à ce que les directives et principes du Haut-Commissariat sur les droits de l'homme et la traite des êtres humains soient intégrés dans toutes les activités.*



*Sept ans après la signature de l'Accord de paix de Dayton, près de 388 000 personnes sont encore déplacées en Bosnie-Herzégovine, et on estime à 200 000 le nombre des réfugiés hors du pays. Des retards dans la restitution des biens et la reconstruction des maisons détruites par la guerre ont entravé le retour des réfugiés, mais il y a aussi d'autres obstacles. Le HCDH souligne l'importance qu'il y a à protéger les droits des personnes qui choisissent de retourner chez elles ou de s'intégrer là où elles se trouvent, si l'on veut des solutions viables. En novembre 2002, le Rapporteur spécial pour la Bosnie-Herzégovine et la République fédérale de Yougoslavie rend visite à une famille de réfugiés croates de Bosnie qui vient de retourner dans la maison qu'elle occupait avant la guerre à Derventa, et qui rencontre de nombreuses difficultés dans sa réinstallation dans le pays.*







## Territoires palestiniens occupés : Gaza et la Cisjordanie

À la demande de l'Autorité nationale palestinienne, le Haut-Commissariat a commencé à fournir une coopération technique en 1996. Ses premières activités consistaient à introduire dans le processus législatif les normes relatives aux droits de l'homme et à former les services de sécurité. Son travail, qui est aujourd'hui axé sur la création et le renforcement des institutions nécessaires à l'état de droit à Gaza et en Cisjordanie, se fait en collaboration avec les institutions de l'Autorité palestinienne et avec des groupes de la société civile et des organisations non gouvernementales, en particulier la Commission indépendante palestinienne pour les droits des citoyens et l'Organisation féminine Mashraqiyyat.

Les droits  
de l'homme  
en action

18



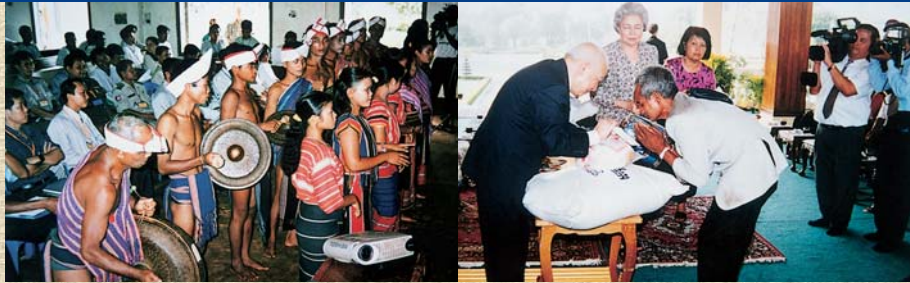
Le HCDH, en coopération avec l'Association du barreau palestinien, a organisé un séminaire sur le rôle des avocats dans la protection des droits de l'homme, qui s'est tenu en octobre 2002 à Ramallah. Malgré les nombreux postes de contrôle en place en Cisjordanie et à Gaza, 26 avocats (dont 6 femmes) venus de divers districts de Cisjordanie et de Jérusalem ont réussi à s'y rendre. Ce cours était une introduction pratique aux principes fondamentaux du droit international des droits de l'homme et aux normes relatives au rôle du barreau, du parquet et des juges, et à leur application dans les secteurs relevant de la juridiction de l'Autorité palestinienne. Pour répondre à une forte demande, d'autres cours de formation ont été organisés à l'intention des juristes palestiniens.





## Action sur le terrain

*La population de Bokeo et le Roi. En 1997, environ 900 autochtones du district de Bokeo, dans la province de Ratanakiri (Cambodge) ont été opposés dans un litige foncier à un général de l'armée. Les autochtones du Cambodge sont largement tributaires de leur environnement naturel pour leur survie. Leur taux d'alphabétisation relativement faible, leur mauvaise connaissance de la langue khmère et leur ignorance de la loi les rendent particulièrement vulnérables aux abus. Les 900 villageois, dont les ancêtres occupaient les terres en litige depuis des générations, furent amenés par fraude à les vendre à ce général. Ils portèrent plainte devant le tribunal provincial, demandant la restitution de leurs terres. Les ONG locales, le Bureau du HCDH au Cambodge et le Représentant spécial du Secrétaire général pour les droits de l'homme au Cambodge sont intervenus pour demander qu'une juste solution soit apportée à leur litige. Après des années de procédure, sur demande du Représentant spécial, Sa Majesté le Roi leur a accordé une audience et annoncé que les terres allaient leur être restituées.*



porteurs spéciaux et groupes de travail de la Commission des droits de l'homme), d'experts indépendants et de fonctionnaires de l'ONU. Les missions de l'ONU peuvent comprendre des enquêteurs spécialistes des affaires criminelles, des analystes militaires, des experts de médecine légale, des agents de sécurité, des experts de la gestion de l'information et du personnel administratif. Elles peuvent être ordonnées par différents acteurs, par exemple :

- le Conseil de sécurité (commission d'experts sur l'ex-Yougoslavie en 1992, commission d'experts sur le Rwanda en 1994) ;
- la Commission des droits de l'homme, le Conseil économique et social (mission d'enquête conjointe des procédures spéciales de la Commission des droits de l'homme sur la RDC en 1997, commission d'enquête internationale sur le Timor oriental en 1999, commission d'enquête sur les droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés en 2001) ;
- le Secrétaire général (mission d'enquête au Liberia en 1993, équipe d'enquêteurs du Secrétaire général sur la RDC en 1997) ;
- l'Assemblée générale (équipe d'enquêteurs des Nations Unies pour l'Afghanistan en 1998) ;
- les gouvernements (commission d'enquête internationale sur le Togo en 2000) ;
- le Haut-Commissaire aux droits de l'homme (République fédérale de Yougoslavie, Kosovo en 1999) ;
- les représentants spéciaux du Secrétaire général (mission médico-légale en Afghanistan en 2002).



# Les bureaux sur le terrain : la promotion et la protection des droits de l'homme là où elles comptent

## Le HCDH au niveau des pays

Le Haut-Commissariat concentre ses ressources au niveau des pays parce que c'est à ce niveau que les normes internationales peuvent être traduites dans la réalité et transposées dans le droit et la pratique ; c'est aussi à ce niveau que la promotion des droits de l'homme, par l'information et l'éducation, peut prévenir les violations de ces droits, et que des liens peuvent être forgés entre les systèmes internationaux, régionaux et nationaux des droits de l'homme et la société civile.

Certains bureaux sur le terrain centrent leurs activités sur la promotion et la coopération technique. D'autres réagissent aux violations des droits de l'homme dans les conflits armés, avec un rôle de protection important. D'autres encore associent les deux missions : promotion et protection. Le HCDH joue aussi un rôle important

## Action sur le terrain

*Un fonctionnaire du HCDH et deux Libériens membres de la Commission indépendante des élections surveillent les opérations électorales en juillet 1997 au Liberia. Le HCDH a contribué à l'observation des élections par l'ONU en envoyant quatre fonctionnaires et en les affectant à quatre zones rurales où ils devaient observer les opérations de vote et de comptage des voix dans les bureaux de vote et dans les lieux où étaient comptés les bulletins, et rendre compte de leurs observations.*





## Action sur le terrain



*Le Bureau du HCDH en Colombie, aux côtés de l'UNICEF, travaille à éliminer l'utilisation des enfants comme soldats, conformément à l'une des priorités du système des Nations Unies. Un programme spécial vise à réinsérer les enfants qui ont déserté ou été faits prisonniers. Bien que le Gouvernement ait signé une convention contre le recrutement de soldats de moins de 18 ans, la guérilla continue d'engager des garçons et des filles de 13 à 15 ans.*



dans les opérations sur le terrain du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques de l'ONU. Sous l'autorité d'un Représentant spécial du Secrétaire général, l'aspect droits de l'homme d'une opération de maintien de la paix allie des fonctions de promotion et de protection essentielles, l'objectif étant de s'attaquer aux causes des violations des droits de l'homme tout en aidant à mettre en place des systèmes nationaux solides de protection de ces droits.

Les programmes de coopération technique sont une composante dynamique du travail du Haut-Commissariat. Les bureaux sur le terrain sont souvent dirigés par des administrateurs de programmes qui sont

responsables de l'exécution de projets de coopération technique concrets dans le domaine des droits de l'homme, en collaboration avec les Équipes de pays des Nations Unies. Dans l'exécution de ses projets, le HCDH cherche à resserrer toujours sa coopération avec les autres organes des Nations Unies, en particulier avec le PNUD et les équipes de pays, pour intégrer la dimension des droits de l'homme dans l'ensemble du système, afin de rationaliser l'utilisation des ressources et de produire le plus d'impact possible : c'est pourquoi il est de plus en plus souvent fait appel à lui pour donner des conseils et assurer une formation.

En 1992, la présence du HCDH sur le terrain se réduisait à un seul bureau sur le

### Le renforcement des droits de l'homme (HURIST)

L'HURIST est un projet conjoint du HCDH et du PNUD qui vise à appuyer l'exécution de la politique du PNUD en matière de droits de l'homme telle qu'elle est énoncée dans le document de politique générale intitulé « Intégrer les droits de l'homme au développement humain durable ». Le programme HURIST appuie les bureaux extérieurs du PNUD à qui des gouvernements ont demandé une coopération dans le domaine des droits de l'homme. Il vise à encourager l'action des Équipes de pays des Nations Unies dans ce domaine, à renforcer les capacités nationales de promotion et de protection des droits de l'homme et à faciliter une approche de la programmation du développement reposant sur les droits de l'homme.



terrain, dans ce qui était alors la Yougoslavie. Aujourd'hui, le HCDH est présent dans une quarantaine de pays, employant sur le terrain plus de 200 personnes, locales et internationales.

## Le HCDH au niveau régional et au niveau sous-régional

Les arrangements et stratégies régionaux et sous-régionaux jouent un rôle important dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Le HCDH envoie des représentants dans les régions pour y développer ses activités de coopération technique en améliorant la coopération et en encourageant l'échange et la diffusion d'expériences et de bonnes pratiques. Il travaille en étroite collaboration avec les organes gouvernementaux, les parlements, la société civile, les organisations internationales (y compris les autres organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et les organisations régionales) sur des problèmes de fond transrégionaux – par exemple, la traite des femmes en Asie du Sud-Est ou en Europe – de manière à ce que ses services consultatifs soient facilement accessibles partout.

Des arrangements régionaux en matière de droits de l'homme ont été établis au sein de trois organisations intergouvernementales : l'Union africaine, l'Organisation des États américains et le Conseil de l'Europe. Les conseillers régionaux du HCDH collaborent avec les commissions économiques et sociales des Nations Unies à Bangkok, à Santiago du Chili, à Addis-Abeba et à Beyrouth. Le Haut-Commissariat appuie aussi d'autres activités régionales en matière de droits de l'homme, comme celle de la Ligue des États arabes. Il a des bureaux régionaux en Afrique australe et centrale (Pretoria et Yaoundé) et prévoit d'envoyer des représentants à Dakar (pour l'Afrique occidentale) et dans les sous-régions du Pacifique et des Caraïbes.



*Sur le terrain, les bureaux du HCDH, comme celui-ci en Serbie-et-Monténégro, œuvrent pour la promotion des droits de l'homme des minorités et d'autres groupes vulnérables et marginalisés comme les Roms.*



www.ohchr.org

# Renseignements complémentaires

Le Haut-Commissaire aux droits de l'homme est responsable au premier chef des activités de l'ONU en matière de droits de l'homme. La mission du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) est de protéger et de promouvoir les droits de l'homme pour tous. Le HCDH fonde son action sur le principe que les droits de l'homme sont universels, indivisibles, interdépendants et indissociables, et donc que tous les droits – civils, culturels, économiques, politiques et sociaux – doivent se voir accorder la même importance et être promus et protégés sans discrimination.



Pour plus de renseignements sur le travail du HCDH, vous pouvez consulter notre site Web ([www.ohchr.org](http://www.ohchr.org)). Vous y trouverez une introduction sur l'histoire et le rôle du Haut-Commissariat, ainsi qu'une foule de renseignements sur toutes nos activités. Vous y trouverez aussi un lien vers les publications du HCDH, dont la plupart existent dans toutes les langues officielles de l'ONU : l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. Les publications du HCDH sont gratuites.

HCDH-ONUG  
8-14 Avenue de la Paix  
1211 Genève 10, Suisse  
Téléphone : (+ 41-22) 917-9000



**Crédits photographiques**

Toutes les photos ont été prises par le personnel du HCDH à l'exception des suivantes :

Couverture et page 2 : I. Boscardi, © HCR

Page 4 : O. L. Pulhiac

Page 6 : M. Saldarriaga, W. F. Martínez

Page 21 : tous droits réservés

Page 18: © DIP des Nations Unies

**Conception et production :**

Louma productions [www.louma.fr](http://www.louma.fr).

© HCDH 2003

---

HCDH-ONUG

8-14 Avenue de la Paix

1211 Genève 10, Suisse

Téléphone : (+ 41-22) 917-9000

Site web : [www.ohchr.org](http://www.ohchr.org)